

Autorisation d'exploiter - LOGICS



LOGICS, à quoi ça sert ?

- A demander une autorisation d'exploiter
- Au titre du contrôle des structures (L331-1 et suivants du code rural + schéma régional des structures)
- Remplacera les formulaires papier à compter du 2nd semestre 2019

LOGICS, comment ça marche ?

Rechercher une démarche, un formulaire, une procédure... Vous po



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

mesdémarches

Le site officiel des démarches du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

🏠 DÉMARCHES ACTUALITÉS FOIRE AUX QUESTIONS

Accédez aux démarches les plus consultées

Exploitation agricole



Déclarer des ruches

Obtenir une autorisation d'exploiter - Contrôle des structures

Remboursement de la taxe de consommation TIC/TICGN

▶ Toutes les démarches

Particulier



Entreprise agroalimentaire et commerce de bouche



Elève ou candidat de l'enseignement agricole



Propriétaire ou opérateur forestiers



Collectivité territoriale ou établissement scolaire



Pêche et aquaculture

demos.demarches.agriculture.gouv.fr/

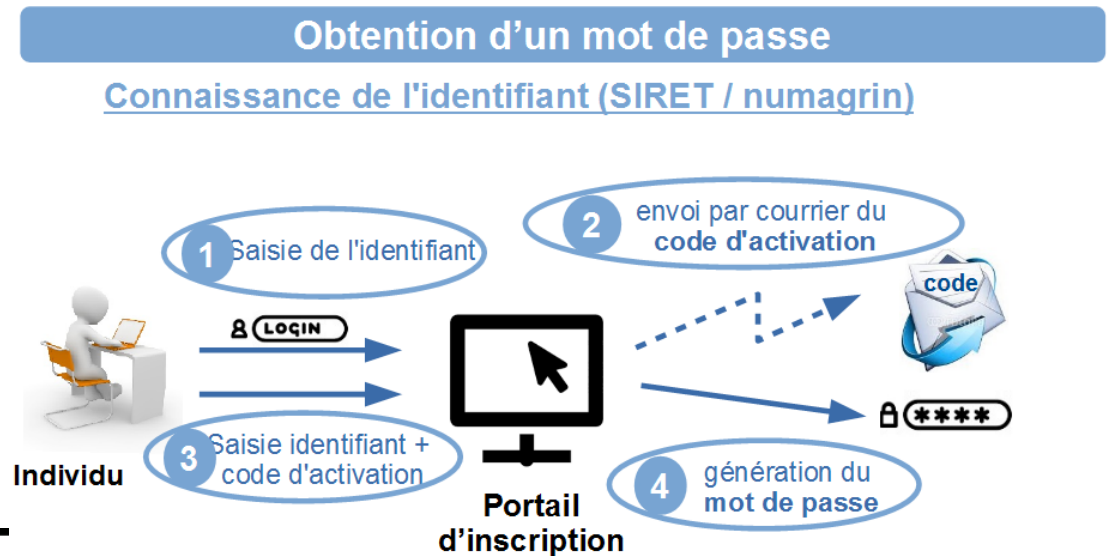
Rubrique exploitation agricole >

Obtenir un droit, une autorisation >

Obtenir une autorisation d'exploiter

LOGICS, création d'un compte personnel

- Créer et activer un compte de connexion aux téléprocédures du MAA sur le portail d'inscription, accessible via Mes démarches : grâce à votre SIRET ou avec un Numagrin (pour les structures sans numéro SIRET).
- La création de ce compte vous permet un accès sécurisé aux téléprocédures du MAA, avec les mêmes identifiants et mots de passe : LOGICS, telecalam...



LOGICS, comment déposer une demande d'autorisation d'exploiter ?

- **Je m'authentifie :**

Portail d'authentification

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Bienvenue sur le portail d'authentification du ministère

Vous devez vous authentifier pour accéder librement à vos applications.

Par mot de passe ?

Identifiant *:

Mot de passe *:

M'authentifier

Comment vous authentifier ?

Entrez votre identifiant et votre mot de passe puis cliquez sur le bouton M'authentifier.

Si vous possédez un certificat, vous pouvez également cliquer sur le bouton M'authentifier par certificat.

Une fois authentifié(e), vous accéderez librement à vos applications.

1. Saisir le numéro **SIRET** de l'exploitation ou, le cas échéant, le **NUMAGRIN** délivré par le ministère de l'agriculture

2. Saisir le **mot de passe** défini lors de la création du compte

LOGICS, comment déposer une demande d'autorisation d'exploiter ?

- **Êtes-vous soumis à autorisation?**

Un formulaire de saisie vous permet de vérifier si vous êtes soumis au contrôle des structures.

- **Un guide d'utilisation pour vous aider dans les étapes de saisie**

- **Signer électroniquement votre demande (code envoyé par e-mail)**

LOGICS : instruction de la demande

- Lorsque la demande est signée sous LOGICS, la DDT(M) du lieu de situation des biens objet de la demande reçoit automatiquement la demande et examine la « complétude » du dossier.
- Vous recevez un « accusé d'enregistrement automatique ».
- La DDT(M) vous adresse un accusé de réception, par courriel ou courrier postal.
- Si le dossier est incomplet, vous recevez également un message via l'application LOGICS vous invitant à vous connecter pour connaître les éléments complémentaires attendus.